

Avril 2024

# Politique Climat du groupe Caisse des Dépôts

# Plan d'action d'adaptation

Avril 2024



**Caisse  
des Dépôts**  
GROUPE

# Sommaire

## Introduction

### **1 L'adaptation des activités du Groupe**

- ▶ Un déploiement par nature d'activités d'ici à 2025
- ▶ Articuler la démarche d'adaptation aux obligations réglementaires
- ▶ Appliquer des principes de « bonne adaptation »
- ▶ Engagements de déploiement
- ▶ Intégrer l'adaptation dans le pilotage du Groupe

### **2 Contribution à l'adaptation des territoires et offres de solutions d'adaptation**

- ▶ L'offre de la Banque des territoires
- ▶ Solutions d'adaptation des filiales et participations stratégiques

## Annexes

- 1 Du réchauffement mondial aux risques physiques
- 2 Changement climatique en France et perspectives
- 3 Cadre indicatif pour le dialogue actionnarial sur l'adaptation au changement climatique

# Introduction

## Accroître la résilience aux changements climatiques du Groupe et des territoires

Face aux changements climatiques, la stratégie principale du groupe Caisse des Dépôts demeure de réduire ses émissions de GES pour contribuer à contenir le réchauffement mondial sous 1,5°C. La meilleure adaptation est l'atténuation. Néanmoins, le plus récent rapport du Giec affirme qu'il y a au moins 50 % de chances que le réchauffement dépasse 1,5°C dans les 5 prochaines années par rapport aux niveaux préindustriels, même si les émissions sont drastiquement contenues puis réduites<sup>1</sup>. Alors que l'augmentation des températures moyennes a dépassé 1°C dans le monde<sup>2</sup>, des perturbations météorologiques directement attribuées par les experts à ce réchauffement sont déjà constatées partout dans le monde, causant des dommages croissants aux activités, actifs et habitants des territoires.

Nous devons donc anticiper et préparer les réponses aux événements climatiques à venir pour éviter et minimiser les impacts, réagir aux crises, limiter leurs conséquences, réparer les dommages et reconstruire mieux.

Le groupe Caisse des Dépôts a publié en 2022 un premier plan d'action d'adaptation au changement climatique comportant deux volets :

### ■ L'adaptation des activités opérationnelles et financières du Groupe

Cette démarche vise à systématiser l'adaptation au changement climatique dans les décisions et processus de gestion. Le plan d'action du Groupe se déploie progressivement, selon une approche cohérente par classes d'actifs et type d'activités.

### ■ L'adaptation des territoires et les offres aux clients

La Banque des Territoires a élaboré de nouvelles offres d'accompagnement et de financement répondant aux besoins d'adaptation des territoires. Ces offres s'ajoutent aux solutions d'adaptation déjà proposées par des filiales et participations stratégiques telles que la Scet, CDC Biodiversité, la Société forestière.

**Cette version 2024 vient étendre le périmètre du plan d'action d'adaptation et actualiser sa progression.**

---

<sup>1</sup> Voir en annexe 2 les projections climatiques en France métropolitaine

<sup>2</sup> World weather organisation 2022: [https://library.wmo.int/index.php?lvl=notice\\_display&id=22080#.Yw-FPXZBzeM](https://library.wmo.int/index.php?lvl=notice_display&id=22080#.Yw-FPXZBzeM)

# 1

## L'adaptation des activités du Groupe

Le déploiement du plan d'action d'adaptation est séquencé et segmenté par classes d'actifs et nature d'activités, avec pour objectif de couvrir l'ensemble du Groupe d'ici à 2025. Il est préparé par des ateliers internes de présentation des enjeux, des méthodes et leviers d'action et si possible de bonnes pratiques.

Dans le cadre du plan d'action, chaque entité du groupe Caisse des Dépôts prend l'engagement d'inclure l'adaptation au changement climatique dans tout ou partie de ses activités qu'elles soient opérationnelles ou financières. Cela consiste schématiquement à :

- identifier et estimer les risques climatiques pesant sur les activités,
- mettre en place progressivement une politique, un plan et des actions d'adaptation là où des risques considérés comme significatifs sont identifiés,
- s'assurer de la qualité du process d'adaptation et d'un niveau d'adaptation robuste.

L'adaptation au changement climatique est un objectif inédit, par nature localisé, lié à des risques multiformes et ne pouvant se mesurer par des objectifs et indicateurs simples ni par comparaison à un optimum. De ce fait, le plan d'action reste largement qualitatif et narratif.

### ► Déploiement d'ici à 2025

#### ■ En 2022 : lancement et priorité à l'immobilier et aux infrastructures

Icade (foncière), CDC Habitat (bailleur), CDC Investissement Immobilier, CNP Assurances (investisseur), la Banque des territoires (investisseur minoritaire), et Stoa (investisseur minoritaire en infrastructures) ont participé à cette première phase de travaux. La Caisse des Dépôts et CNP Assurances sont également actionnaires de deux grands réseaux de transport d'énergie : RTE et GRTGaz. En fonction de ses taux de détention et des modes de gestion de ces activités, le groupe Caisse des Dépôts dispose là d'une capacité plus ou moins directe d'adaptation des actifs.

## ■ En 2023 : élargissement des travaux

### ● Filiales opérationnelles et participations stratégiques

Les ateliers 2023 ont réuni la Compagnie des Alpes (opérateur de domaines skiables et parcs de loisirs), Transdev (opérateur de réseaux de transport collectif) et La Poste (activité courrier-colis et Géopost). Les activités de ces entreprises et donc leurs vulnérabilités sont très diverses et elles sont encouragées à ne pas limiter leur vision de l'adaptation à celle de leurs seuls actifs réels. La Société forestière (gestion d'actifs forestiers) et CDC Biodiversité (restauration et préservation de sites naturels) peuvent, au-delà de la nécessité de s'adapter, fournir également des solutions d'adaptation fondées sur la nature. La plupart de ces sociétés seront soumises à court terme à la CSRD et devront dans ce cadre dès 2024 renouveler ou réaliser une analyse de matérialité comportant une appréciation des risques climatiques.

### ● Portefeuilles de valeurs mobilières cotées et non cotées

Ce périmètre concerne la Caisse des Dépôts en tant que gestionnaire des portefeuilles de placement de son propre bilan et de celui du Fonds d'épargne (direction de la gestion d'actifs), CDC Croissance (gestion de portefeuilles de valeurs de PME européennes cotées), ainsi que LBP AM (gestion d'actifs pour compte de tiers), CNP Assurances (assurance-vie et épargne retraite) et Bpifrance (investissement en entreprises de toutes tailles, cotées ou non, direct et indirect). Les travaux lancés en 2023 visent à inclure l'objectif d'adaptation dans leurs politiques ESG. Les dettes souveraines ont été écartées de ces travaux faute de levier mobilisables par les investisseurs auprès des Etats. Les titres de dette privée seront également abordés lors des ateliers consacrés aux activités de prêts.

## ■ En 2024 : déploiement complet et approfondissements thématiques

### ● Activités de prêt

La Banque des territoires, avec de nouvelles offres d'accompagnement et de financement pour le secteur public local qui seront complètement déployées en 2024, joue ici un rôle pionnier en France. Les travaux seront étendus en 2024 aux autres établissements de crédit du Groupe : la Banque postale, Sfil, Bpifrance et une partie de LBP AM (dette cotée et privée).

Ce déploiement dans toutes les entités du Groupe permettra de lancer des travaux plus transversaux dès 2024. Sont envisagés les thèmes suivants :

- le suivi des actions d'adaptation : objectifs et indicateurs
- la comptabilisation des flux financiers à l'adaptation
- la contribution aux politiques publiques, notamment au 3<sup>ème</sup> Plan national d'adaptation au changement climatique (PNACC3).

## ■ Segmentation des travaux par leviers d'adaptation

Cette segmentation permet de regrouper les leviers d'action potentiels.

Actif/activité/entité	Leviers possibles et moments clés
Immobilier et infrastructures	<ul style="list-style-type: none"><li>- conception des actifs dans leur territoire</li><li>- rénovations et maintenance</li><li>- après les événements météo ayant causé des pertes et dommages</li><li>- préparation et gestion des crises</li></ul>
Entreprises	<ul style="list-style-type: none"><li>- amont : chaîne d'approvisionnement</li><li>- opérations (actifs, process, conditions de travail...), décomposés par sites</li><li>- aval : clients et marché</li></ul>

	- préparation et gestion des crises
Investisseurs et gestionnaires d'actifs financiers	- analyse des contreparties (risques et politiques d'adaptation) - dialogue actionnarial - exclusion - investissement dans des solutions d'adaptation
Banques	- dialogue avec les clients risqués - financement de l'adaptation des projets ou de projets adaptés - financement de solutions d'adaptation

### ■ Indicateur de déploiement

Pour accompagner ce plan d'action, un indicateur de déploiement a été élaboré en 2023.

Cet indicateur semi-qualitatif vise à mesurer l'avancement de l'objectif d'adaptation des entités du Groupe à travers deux grandes étapes : l'estimation des risques physiques et l'existence d'une démarche d'adaptation (politique, plans d'action, actions d'adaptation...). Des ateliers de travail organisés en 2024 viendront préciser la méthode d'élaboration et de déploiement de l'indicateur.

## ► Articuler la démarche d'adaptation aux obligations réglementaires

- Les institutions financières du groupe Caisse des Dépôts sont soumises aux obligations de transparence, issues de **l'article 29 de la Loi Energie Climat**, sur les risques physiques liés au changement climatique de leurs portefeuilles et sur la gestion de ces risques.
- La nouvelle directive européenne **CSRD**<sup>3</sup>, viendra aussi étendre les obligations de transparence des entreprises sur leurs risques climatiques et leurs politiques et actions d'adaptation.
- La Caisse des Dépôts et ses filiales doivent également calculer leur part verte selon les définitions établies par la **taxonomie européenne**. Dans ce cadre, toute activité conforme à la taxonomie doit respecter des critères d'adaptation exigeants (critères de contribution substantielle) ou plus légers (non-nuisance substantielle). Un travail commun d'interprétation de ces critères est mené en continu au sein du Groupe, notamment au regard de l'évolution de la doctrine de la Commission européenne et conduira à un renforcement des exigences à partir du reporting sur l'exercice 2023. Ces critères taxonomiques ont inspiré largement les principes d'adaptation du groupe Caisse des Dépôts (voir plus bas).
- Là où c'est possible, la démarche d'adaptation du Groupe cherche à s'appuyer sur ces réglementations, bien que l'accent qu'elles mettent sur la matérialité financière des risques ne facilite pas leur usage opérationnel. Le groupe Caisse des Dépôts cherche donc à fonder sa démarche d'adaptation sur une interprétation de ces textes exigeante et utile à la gestion

<sup>3</sup> Corporate sustainability reporting directive

concrète des risques, visant à accroître effectivement la résilience des actifs, activités et contreparties au changement climatique.

### **Des outils internes et de place pour la cotation des risques physiques**

- Pour faciliter et harmoniser l'application de ces réglementations, la Caisse des Dépôts a créé en 2023 un outil interne de cotation des risques physiques liés au changement climatique qui sera déployé à la Banque des territoires en 2024 et testé à grande échelle. Destiné initialement à la Caisse des Dépôts, l'outil est également mis à la disposition de ses filiales et participations stratégiques qui le souhaitent. Plusieurs filiales ont également développé leurs propres outils : CDC Habitat, Bpifrance, LBP AM.
- En 2023, le groupe Caisse des Dépôts a également apporté son soutien au programme Bat'Adapt, développé par l'Observatoire de l'immobilier durable (OID). Cet outil d'aide à la décision pour l'adaptation du secteur immobilier, accessible à tous, permet une analyse fine des vulnérabilités des bâtiments selon leurs caractéristiques propres (taille, matériaux...) et suggère également des actions d'adaptation aux risques identifiés. Le groupe Caisse des Dépôts en préconise l'usage par ses contreparties qui n'ont pas accès à d'autres outils.
- De façon générale, ces outils de cotation de risques physiques doivent être actualisés et enrichis aussi souvent que possible pour améliorer leur précision et la robustesse des données d'entrée. Quels que soient les outils utilisés, le groupe Caisse des Dépôts préconise de réaliser des études approfondies par actif et contrepartie pour lesquels des risques élevés sont identifiés avant de définir les actions d'adaptation à mettre en œuvre.

## **► Appliquer des principes communs de « bonne adaptation »**

L'incertitude sur l'ampleur à venir du réchauffement et de ses impacts rend la prise de décision d'adaptation particulièrement difficile. Le groupe Caisse des Dépôts s'inspire de cadres de référence permettant de fonder des démarches d'adaptation rigoureuses, pour s'assurer de leur pertinence tant en termes de process que de niveau d'adaptation. Pour cela, il s'est doté de principes d'adaptation.

Ces principes d'adaptation du Groupe élaborés en 2022, auxquels ont adhéré initialement les acteurs de l'immobilier et des infrastructures, ont été précisés en 2023 et étendus aux entreprises du Groupe. Ils peuvent également inspirer les investisseurs financiers dans l'analyse de leurs contreparties.

- Les principes portant sur la **qualité du process** s'inspirent des critères d'adaptation de la taxonomie européenne. Ces critères génériques définis pour les activités éligibles à la taxonomie sont tout aussi pertinents pour les activités qui n'y figurent pas. C'est pourquoi le groupe Caisse des Dépôts a décidé de s'en inspirer et d'en élargir le champ d'application.
- Le choix de **niveaux proportionnés d'adaptation** fait l'objet d'un autre principe d'adaptation du Groupe. La taxonomie ne fixe aucun critère relatif au degré de protection contre les risques à atteindre par les activités adaptées et les solutions d'adaptation. Si le groupe Caisse des Dépôts n'impose pas non plus de niveau d'adaptation à atteindre, il recommande de prendre des mesures robustes, telles qu'elles sont décrites par les cadres de bonnes pratiques du GIEC<sup>4</sup>, des banques de développement comme la Banque mondiale<sup>5</sup>, et la BERD<sup>6</sup>. Il s'appuie

<sup>4</sup> AR6 WG2 : [https://www.ipcc.ch/report/ar6/wg2/downloads/report/IPCC\\_AR6\\_WGII\\_SummaryForPolicymakers.pdf](https://www.ipcc.ch/report/ar6/wg2/downloads/report/IPCC_AR6_WGII_SummaryForPolicymakers.pdf)

<sup>5</sup> <https://www.worldbank.org/en/news/feature/2020/11/17/the-adaptation-principles-6-ways-to-build-resilience-to-climate-change>

<sup>6</sup> <https://www.ebrd.com/news/2019/worlds-first-dedicated-climate-resilience-bond-for-us-700m-is-issued-by-ebrd-.html>

aussi sur la notion de trajectoire d'adaptation préconisée par l'Ademe<sup>7</sup>, pour définir, dans la mesure du possible, des démarches d'adaptation progressives par seuils de risques. Le Groupe cherchera enfin à faire le meilleur usage de la Trajectoire de référence pour l'adaptation (TRACC) pour la France, quand elle sera publiée en 2024.

La Caisse des Dépôts et ses filiales adoptent ainsi une série de principes visant à contrebalancer l'incertitude liée au climat futur par l'application de méthodes rigoureuses.

**Les entités du groupe Caisse des Dépôts** s'engagent à adapter leurs activités afin d'accroître leur résilience au changement climatique. Elles cherchent à travailler avec leurs parties prenantes pour intégrer l'adaptation au changement climatique dès la conception des projets.

- Elles fondent leurs démarches d'adaptation sur des études prospectives de risques physiques liés au changement climatique. A mesure du déploiement d'outils appropriés, ces études s'appuieront sur l'analyse de multiples aléas, si possible à plusieurs horizons de temps, utilisant au moins un scénario de fort réchauffement (RCP/SSP5 8.5).
- Elles cherchent à mettre en œuvre et financer des démarches d'adaptation proportionnées et progressives, en concevant des plans d'action à court/moyen terme qui privilégient des mesures robustes, c'est-à-dire pertinentes dans n'importe quel climat futur, notamment des mesures sans regret (efficaces dès à présent), flexibles, réversibles, ou prenant des marges de sécurité (permettent de s'adapter au pire scénario). Ces politiques proportionnées et progressives visent à éviter de sous-adapter, voire sur-adapter leurs activités. Elles peuvent être planifiées dans le cadre de trajectoires d'adaptation.
- Elles cherchent à éviter la maladaptation, c'est-à-dire des conséquences significativement négatives de leurs actions d'adaptation d'un point de vue environnemental et social.
- Elles envisagent en priorité le recours aux solutions d'adaptation fondées sur la nature et cherchent à identifier leurs co-bénéfices environnementaux, sociaux et économiques.
- Elles s'engagent à :
  - mettre en place un pilotage des risques du changement climatique et de l'adaptation dans la durée, intégré à leurs processus de gestion des risques et de pilotage des activités et investissements,
  - évaluer les risques résiduels, disposer de retours d'expérience sur les conséquences sur leurs activités des événements climatiques observés et mesurer financièrement les pertes et dommages occasionnés,
  - intégrer les risques liés au changement climatique dans leurs plans de prévention et de gestion des crises.
- Elles tiennent compte des plans territoriaux d'adaptation et cherchent à coordonner leurs politiques d'adaptation avec celles des territoires et de leurs parties prenantes.

Chaque entité du Groupe traduit ces principes dans son propre plan d'adaptation, par les mesures opérationnelles les plus appropriées à ses activités.

---

<sup>7</sup> méthode TaCCt pour les territoires : <https://tacct.ademe.fr/> et méthode pour les entreprises : <https://bibliothèque.ademe.fr/changement-climatique-et-energie/4737-entreprises-comment-prendre-des-decisions-pour-s-adapter-au-changement-climatique--9791029717987.html>



## ► Engagements de déploiement

### ■ Immobilier et infrastructures

Pour l'investissement, la détention et la gestion directe d'actifs immobiliers et d'infrastructure, l'adaptation au changement climatique est un processus à mener actif par actif. Trois moments clés sont identifiés :

- **Au stade initial des investissements dans les projets**

Les équipes intègrent les risques liés aux dérèglements climatiques dans l'étude des projets d'investissement. Pour les actifs neufs, elles cherchent à s'assurer que ces risques ont été réduits dès la conception des projets et sur la durée de vie des actifs. Pour les acquisitions d'actifs anciens, elles prévoient les actions d'adaptation le cas échéant.

Cela pourra les amener, à l'avenir, à fixer et rendre publics des critères d'adaptation dans leurs décisions d'investissement, notamment en lien avec la taxonomie européenne des actifs durables.

- **Pour les actifs déjà acquis ou gérés**

Des analyses de risques physiques liés au changement climatique sont progressivement menées à l'échelle des portefeuilles et parcs immobiliers, visant à classer les actifs par niveau de risques opérationnels et financiers afin de définir des priorités d'adaptation, de prendre les mesures immédiatement nécessaires, d'élaborer des plans à court/moyen termes mais aussi d'assurer, dans la durée, la gestion dynamique de trajectoires d'adaptation en fonction de l'évolution des risques.

- **Suivi des risques, des plans d'adaptation et de la résilience des activités**

L'objectif est d'intégrer le suivi et le pilotage des risques physiques liés au changement climatique ainsi que les plans d'adaptation dans les processus de gestion de la Caisse des Dépôts et de ses filiales. Lorsqu'elles ne sont pas opérateurs directs, il s'agit d'engager avec les gestionnaires immobiliers et d'infrastructures un dialogue sur ce thème et de disposer d'une information régulière sur l'évolution des risques et leur gestion dans la durée, sur les mesures d'adaptation mises en œuvre et planifiées ainsi que sur l'impact constaté des événements liés au changement climatique.

Le calendrier de mise en œuvre de ces trois objectifs (cf tableau ci-dessous) varie selon les portefeuilles et les actifs, en fonction du niveau de détention et du mode de gestion, qui détermine la capacité d'agir des entités du Groupe. Il est étalé dans le temps pour les actifs dont la détention est minoritaire et indirecte qui nécessitent des efforts supplémentaires de collecte des informations permettant l'analyse des risques et de dialogue avec les co-investisseurs et gestionnaires.

- **Avancement et engagements dans l'immobilier**

	<b>Etude de risque du patrimoine</b>	<b>Mesures et plans et d'adaptation du patrimoine</b>	<b>Prise en compte de l'adaptation dans les acquisitions</b>
<b>Icade</b> - Foncière tertiaire	<b>2023</b> Actualisation à partir du nouvel outil Bat'Adapt sur R4RE	Engagement à adapter 100 % des actifs risqués d'ici à 2030	<b>2022</b>

<b>CDC Habitat</b> (bailleur social)		<b>Depuis 2020</b> Evaluation des risques à partir de l'outil interne « diagnostic de performance résilience » DPR	Programme d'adaptation en cours dans le cadre des programmes de travaux Déploiement des DPR à travers l'attribution d'un accord cadre de 4 ans pour la réalisation de 500 DPR	<b>2023</b> Préconisations en cours d'étude pour les référentiels de construction neuve Mise à disposition auprès des opérationnels d'un outil de cartographie des risques climat.
<b>La Poste groupe</b>	<b>La Poste Immobilier</b> (exploitation)	<b>2021</b> Etude de risques	Programme d'adaptation des 50 actifs stratégiques les plus risqués en cours	<b>2023</b> Préconisations intégrées dans les référentiels de construction
	<b>CNP Assurances (Groupe LBP)</b>	<b>2023</b> Actualisation de l'étude de risques physique sur les actifs détenus en directs et en club deal (> 50 %)	A chaque restructuration lourde Proposition de plans d'actions pour atténuer ces risques en cas d'exposition avérée Stratégie en cours de définition	Analyse de risque lors des due diligences
<b>CDC Invest Immo</b>  - Portefeuille géré ----- - Portefeuille en gestion déléguée (non géré)		<b>Fin 2022</b> ----- <b>Fin 2024</b>	<b>2023</b> ----- Engagement pour <b>2024</b> sur le portefeuille majoritaire direct  Publication de critères d'adaptation dans la politique d'investissement responsable 2022	<b>2024</b> ----- <b>2025</b> Sujet progressivement introduit en AG.
<b>Caisse des Dépôts</b> (Exploitation)		<b>2023</b> : cotation des risques du parc et analyse synthétique en cours	2 <sup>ème</sup> semestre 2024	Engagement pour le 1 <sup>er</sup> trimestre 2024
<b>Banque des territoires</b> (Participations minoritaires et gestion déléguée)		<b>2024</b> Evaluation des risques climatiques	<b>En cours</b> : Alignement sur les critères DNSH adaptation de la taxonomie	<b>2024</b> Des objectifs (taxonomie, et labels) seront exigés pour les VEFA et CPI et devront être justifiés par les promoteurs, la maîtrise d'ouvrage et/ou

			ses bureaux d'étude. Ils feront l'objet de pénalités et de retenues sur l'échéancier du projet.
--	--	--	---

- **Avancement et engagements Infrastructures**

	<b>Identification des risques en portefeuille</b>	<b>Process d'adaptation du portefeuille</b>	<b>Prise en compte des risques dans les nouveaux actifs</b>
<b>Banque des territoires</b> (participations minoritaires) - Transport et mobilité - Energies renouvelables - Infrastructures numériques	<b>2023</b> - Estimation de risques financiers réalisée sur un échantillon d'actifs - Test de l'outil interne CDC sur l'ensemble des portefeuilles <b>2024 :</b> déploiement de l'outil interne de cotation pour les front offices	<b>2024</b> Dialogue actionnarial sur les actifs les plus risqués d'une valeur de plus de 20 M€ et un taux de participation supérieur à 20 % (Transport et mobilité)	<b>2024</b> - Analyse taxonomique sur les investissements supérieurs à 2 M€ - Systématique pour les gros projets décidés en comité d'engagement du Groupe. - Intégration progressive des critères ESG incluant les enjeux d'adaptation dans les clauses contractuelles et les pactes d'actionnaires afin d'encadrer le reporting et le dialogue actionnarial
<b>Stoa</b> Participations minoritaires	Etude menée actif par actif	Suivi dans le cadre de la politique RSE	Systématique

- **Infrastructures Participations stratégiques**

La Caisse des Dépôts et CNP Assurances sont au capital de RTE à près de 50 % et de GRTGaz à près de 40 %. Le dialogue avec ces deux participations stratégiques a été entamé en 2022 sur leurs stratégies de résilience au changement climatique. Depuis 2023, les administrateurs du groupe Caisse des Dépôts examinent les études de risques et les plans d'adaptation de ces deux réseaux chaque année.

## ■ Adaptation des filiales et participations de services

En 2023, les travaux ont été étendus aux filiales d'exploitation de services du groupe Caisse des Dépôts.

Dans une approche d'entreprises, composées d'activités, de sites et de fonctions plus complexes que les actifs réels que sont l'immobilier et les infrastructures, une étape initiale d'analyse de matérialité pour l'entreprise a été préconisée, conformément aux méthodes de référence, par exemple la méthode Ocara développée par Carbone 4 avec le soutien de l'Ademe. Cette étape initiale vise à identifier les enjeux essentiels pour l'entreprise, en décomposant ses activités sur l'ensemble de la chaîne de valeur (approvisionnements, opérations et marchés), et en les hiérarchisant selon leur contribution au modèle de l'entreprise puis à les croiser à leur vulnérabilité intrinsèque et aux risques avérés.

Le processus d'adaptation peut suivre ensuite les étapes communes à toutes activités : estimer ses risques futurs, identifier ses leviers d'adaptation, choisir ses actions dans un plan structuré tenant compte des incertitudes sur le climat à venir et ses impacts, mettre en place un suivi des risques et de l'adaptation en continu.

Une attention particulière a été portée à l'intégration dans les plans d'urgence et de continuité des conséquences des événements climatiques extrêmes ou risques aigus, en particulier pour les entreprises du Groupe qui fournissent des services publics essentiels.

### Avancement et engagements

	Etude de risques	Actions et plans et d'adaptation
<b>Transdev</b> Opérateur de mobilité - 8,8 M de trajets par jour - 19 modes de transport - 19 pays/5 continents	<b>2023</b> : Etude interne de matérialité des risques physiques	<b>2023</b> : Elaboration d'un plan d'action par aléas et modes de transport <b>2024</b> : Déploiement du plan d'action
<b>Compagnie des Alpes</b> Opérateur de loisirs : - 10 domaines skiables ----- - 12 parcs de loisirs	- domaines skiables : étude d'évolution de l'enneigement jusqu'à 2100 ----- - parcs de loisirs : étude de vulnérabilité	<b>2024</b> : Intégration systématique des conséquences des études dans les plans d'évolution de l'aménagement des domaines (développement raisonné des installations de neige de culture, remontée des zones dites « front de neige », remplacement des télésièges par des télécabines, déséquipement de glaciers ----- - adaptation des parcs aux jours de forte chaleur : développement d'attraction « indoor », déploiement d'ombrières (parking et file d'attente...)
<b>La Poste</b>	<b>Groupe</b> <b>2024</b> : actualisation et extension de l'étude initiale de risques TCFD	Risques sur les actifs immobiliers : La Poste Immo, gestionnaire du patrimoine immobilier de La Poste, intègre l'adaptation dans son plan de travaux (voir plus haut)

			Risques sur les personnes : plan d'action à actualiser en 2024/2025
	<b>Courier Colis</b>	<b>2023</b> : étude de risques finalisée + sur deux sites : étude des risques territoriaux (interconnexions, sous-traitants, réseaux et infrastructures, gros clients...)	<b>2023</b> : plan d'adaptation en cours de structuration <b>2024</b> : formalisation du plan
	<b>Géopost</b>	<b>2024</b> : étude de risques à lancer sur le périmètre européen	<b>2025</b> : plan d'action à formaliser
<b>Société forestière</b>	- A l'acquisition : grille d'évaluation des risques - Au renouvellement de peuplement : études de sols et projections climatiques		Gestion intégrée : suivi de l'état sanitaire des peuplements, assurance contre les incendies et tempêtes, gestion de crise, choix des essences...
<b>CDC Biodiversité</b> Opérateur de restauration et préservation de la biodiversité			Elaboration d'un plan d'adaptation au <b>2<sup>ème</sup> semestre 2024</b>

## ■ Investisseurs financiers et adaptation au changement climatique

La mobilisation des leviers classiques de l'investissement responsable au profit de l'adaptation a été étudiée en 2023.

Les travaux ont été centrés sur les actions et obligations d'entreprises. La problématique de l'investissement en fonds de dette a été également abordée avec LBP AM et le sera à nouveau au cours des ateliers sur le crédit. Les leviers mobilisables par des investisseurs pour la dette souveraine semblent plus limités.

Les investisseurs financiers du groupe Caisse des Dépôts sont conscients que les dérèglements climatiques en cours et à venir vont impacter les modèles économiques des entreprises dans lesquelles ils investissent et partant, le rendement et la valeur des actifs de leurs portefeuilles. Ils intègrent progressivement l'enjeu d'adaptation au changement climatique dans leur processus de gestion des portefeuilles d'actions et obligations d'entreprises, principalement par l'analyse des risques physiques pesant sur les entreprises investies et par le dialogue actionnarial sur cet enjeu. **Ils considèrent que l'adaptation dans l'économie réelle est en général le moyen le plus socialement responsable de réduire les risques en portefeuille.**

### ● Analyse des politiques d'adaptation des entreprises

L'analyse des politiques d'adaptation des entreprises est progressivement incluse dans les analyses ESG des actifs en portefeuille et lors des décisions d'investissement. Elle est menée par les équipes d'investissement<sup>8</sup>. Elle est principalement fondée sur l'étude des documents publiés par les entreprises, sur l'expertise de la vulnérabilité des différents secteurs

<sup>8</sup> et avec les gestionnaires dans le cas des portefeuilles en gestion déléguée de CNP Assurances

économiques et sur les estimations réglementaires de risques physiques liés au climat que doivent mener les acteurs financiers (article 29 de la loi énergie climat française et règlement SFDR) à l'échelle des portefeuilles.

Elle porte sur :

- l'identification et l'estimation des risques physiques qui pèsent sur l'entreprise,
- les actions d'adaptation menées par l'entreprise pour réduire les risques les plus importants,
- la qualité du suivi de ces risques et de la politique continue d'adaptation de l'entreprise.

L'objectif est d'approfondir la connaissance des risques et opportunités dans les décisions d'investissement (voir en annexe 3 une liste de questions pouvant guider cette analyse et le dialogue actionnarial).

#### ● **Engagement/dialogue actionnarial**

Les investisseurs du groupe Caisse des Dépôts attendent des entreprises dans lesquelles ils investissent qu'elles développent des politiques d'adaptation proportionnées aux risques climatiques auxquels elles font et feront face à l'avenir.

Ils intègrent progressivement les enjeux d'adaptation dans leur dialogue actionnarial. Ils attendent des entreprises qu'elles évaluent leurs risques physiques liés aux dérèglements climatiques, qu'elles réduisent ces risques par des actions d'adaptation qui accroissent leur résilience, qu'elles pilotent leurs risques dans le temps et qu'elles rendent compte de leurs politiques.

Tant dans leurs analyses que dans leur dialogue actionnarial, les investisseurs financiers du Groupe sont attentifs à la qualité du processus d'adaptation et le niveau de résilience recherché par les contreparties, depuis l'estimation des risques jusqu'au suivi des actions d'adaptation. Ils s'inspirent en cela sur les principes d'adaptation du groupe Caisse des Dépôts et peuvent utiliser la liste de questionnement indicative figurant en annexe 3 du présent document.

#### ● **Investissement dans des entreprises qui proposent des solutions d'adaptation**

Selon la terminologie introduite par la TCFD, le changement climatique offre aussi des opportunités d'investissement dans des entreprises qui proposent des solutions d'adaptation c'est à dire des produits et services permettant à leurs clients de réduire leurs risques physiques.

Ces solutions innovantes peuvent être proposées par des entreprises qui cherchent à apporter des services complémentaires à leurs activités principales (ex : gestion de l'eau) ou des jeunes entreprises de greentechs pour l'adaptation. Une partie de ces solutions figure dans la taxonomie européenne comme « activités habilitantes » à l'adaptation.

Là où c'est pertinent, notamment via les fonds d'investissement en technologies vertes, les investisseurs du Groupe chercheront à élargir leurs secteurs d'investissement aux solutions d'adaptation innovantes et à identifier ces investissements.

#### ● **Accompagnements des PME ETI**

Bpifrance, dans son mandat d'accompagnement des entreprises, étudie les outils à proposer aux PME-ETI pour faciliter leur adaptation.

Conjointement avec l'ADEME, l'ambition est de concevoir une démarche d'accompagnement dédiée sous le format de la gamme « Diag'action » de Bpifrance - ADEME qui sera largement déployée auprès des entreprises en 2025, en s'appuyant sur une communauté d'experts référencés par Bpifrance. La démarche en cours de construction et de test en 2024 vise à :

1. sensibiliser les entreprises aux enjeux de l'adaptation vs atténuation,
2. permettre aux entreprises de mesurer leur vulnérabilité face aux principaux risques présents et futurs liés à leur exposition aux conséquences physiques du changement climatique (élévation du niveau de la mer, vagues de chaleur, précipitations, etc),
3. construire leur trajectoire d'adaptation pour renforcer leur résilience.

Le diagnostic se déroulera en 3 phases, sur un délai de 6 mois maximum, avec une visite sur site minimum obligatoire. Les analyses seront menées à l'échelle d'un site prioritaire identifié par l'entreprise, en prenant en compte sa chaîne de valeur amont, in situ, aval et ses enjeux

territoriaux et sectoriels. La méthode proposée devra être appropriable par l'entreprise et répliquable sur d'autres sites (ie. transparence sur les outils, modèles et sources utilisées). L'accompagnement d'une centaine de PME-ETI est envisagé dans le cadre du déploiement du diagnostic en 2025, avec un accroissement progressif de cet objectif dans les années suivantes.

- **Calendrier de déploiement**

<b>Classes d'actifs</b>	<b>Estimation des risques physiques</b>	<b>Leviers mobilisés pour l'adaptation et calendrier</b>	<b>Investissement dans des solutions d'adaptation</b>
<b>Caisse des Dépôts (gestion des actifs du Fonds d'épargne et du bilan propre)</b>			
Actions cotées + obligations d'entreprises + dette souveraine : 244 Md€ (valeur de marché)  Gestion active et directe	<b>2024</b> : étude qualitative via l'outil interne de cotation Caisse des Dépôts et les documents fournis par les entreprises	<b>2024</b> Pour les secteurs jugés les plus à risques : > actions : analyse des politiques d'adaptation des sociétés présentant un Say on climate en AG > actions + obligations d'entreprises : dialogue avec les entreprises du plan d'engagement analysées qui n'ont pas d'étude de risques ou de plan d'adaptation satisfaisants > dette souveraine : suivi des politiques d'adaptation des sous-jacents <b>2025</b> : intégration de l'adaptation dans le plan d'engagement ciblé climat de l'année	
<b>CNP Assurances</b>			
Titres cotés détenus en direct : env 100 Md€  Gestion active et déléguée	- Etude menée fin <b>2019</b> (prestataire). - <b>D'ici 2025</b> : mise à jour de l'étude	- 5 dialogues sur le climat par an, intégrant systématiquement les risques physiques	
<b>LBP AM et LFDE sous marque Tocqueville Finance</b>			
Actions cotées Env 40 Md€ hors LFDE Gestion active et directe	- outil de cotation interne LBP AM, complété par une analyse qualitative non systématique	<b>2024</b> - actualisation de la politique d'engagement sur le climat, qui intègre l'adaptation <b>2024</b> - engagement auprès des 5 émetteurs les plus à risques	
Fonds de dette - infrastructure : 1,9 Md€	<b>Infrastructures</b> : L'étude de	<b>Infrastructures</b> : déjà intégré à dans la grille de due diligence	

- immobilier : 1,2 Md€ - corporate : 0,65 Md€	risques est demandée à chaque contrepartie.	<b>Immobilier</b> : intégration dans la grille de due diligence en 2024	
<b>CDC Croissance</b>			
Actions de PME cotées de la zone euro : - 170 sociétés 3Md€ d'encours - 4 fonds et 1 Sicav - Gestion active et directe	Modèle interne de score ESG complété par la recherche interne pays/secteurs sur l'ensemble de l'univers d'investissement	- Niveau de risques physiques intégré aux fiches et scores ESG utilisés dans l'analyse des entreprises pour décision d'investissement, dans la valorisation et dans l'identification des sujets d'engagement <b>2024</b> : - continuation des travaux sur le modèle de risques Trucost (description complète des implantations physiques des PME en portefeuille) - engagement ponctuel selon le niveau de matérialité pour l'activité de l'entreprise et des risques identifiés	
<b>Bpifrance</b>			
Actions d'entreprises cotées et non cotées - capital-développement : 28 Md€ sous gestion ; 660 participations ; - innovation : 7 Md€ sous gestion ; 380 participations	<b>2025</b> : déploiement de l'outil interne Bpifrance de cotation des risques auprès des front offices	<b>2023</b> : risque physique systématiquement intégré en pré-investissement pour les grandes, moyenne et petites entreprises <b>2025</b> : élaboration d'un outil d'accompagnement des PME avec l'Ademe	Possible via notamment les fonds FIEE2, Green Venture et SPI h

## ► Intégrer l'adaptation au changement climatique dans le pilotage du Groupe

Pour ancrer l'adaptation au changement climatique dans la gouvernance, la stratégie et le pilotage du Groupe, l'objectif d'adaptation au réchauffement :

- est progressivement inscrit dans les lettres d'orientation que la Caisse des Dépôts adresse chaque année aux administrateurs qui la représentent auprès de ses filiales et participations stratégiques, selon le rythme de déploiement du plan d'action d'adaptation du Groupe,
- est désormais un critère systématique d'évaluation des décisions de financement et d'investissement prises dans le cadre des comités d'engagement du Groupe.



# 2

## Solutions d'adaptation opérationnelles et financières

### ► L'offre de la Banque des territoires

Les collectivités sont et seront en première ligne face aux impacts du changement climatique et à la nécessité de développer la résilience de leurs territoires. Pourtant, la Banque des territoires a constaté sur le terrain que ces enjeux restent complexes à décliner de façon opérationnelle, les acteurs territoriaux devant faire face à des décisions d'une portée et d'une complexité inconnues. Ce contexte appelle un accompagnement fort et adapté aux spécificités territoriales pour développer des stratégies territoriales d'adaptation qualitatives et l'émergence de projets à court, moyen et long terme qu'elle pourra contribuer à financer.

La Banque des territoires a initié en 2022 un plan d'action pour accompagner l'adaptation des territoires au changement climatique, ce sujet ayant été priorisé ensuite comme une des seize mesures phares du Plan Stratégique de la Banque des Territoires à horizon 2028.

Le plan est doté de 100 millions d'euros de crédits d'ingénierie et prévoit de mobiliser de la ressource en prêts, des investissements en fonds propres au cas par cas et des consignations. L'ambition est d'apporter une réponse adaptée aux territoires, en tenant compte de leurs spécificités ou vulnérabilités spécifiques comme cela est le cas pour les territoires littoraux et outre-mer, montagnes et villes.

#### Calendrier de déploiement des offres :

2 <sup>ème</sup> semestre 2023	1 <sup>er</sup> semestre 2024	2eme semestre 2024	Courant 2024
- offre Littoral et outre-mer	- appui aux situations de gestion post-crise	- offre Montagne - sensibilisation /formation - Offre Villes	- travail sur évolution des doctrines de financement

#### ■ L'accompagnement des projets

La Banque des territoires propose différentes formes d'accompagnement conçues pour faciliter et inciter les acteurs locaux à passer à l'action :

- **conseiller** : la Banque des territoires accompagne les acteurs territoriaux dans l'élaboration de plans d'action d'adaptation : sur la base des vulnérabilités systémiques (inondations, érosion côtière, submersion, érosion de la biodiversité, vague de chaleur, incendies, etc.), priorisation des actions au regard des moyens financiers et humains, appui à l'opérationnalisation des projets d'aménagement, d'adaptation de l'activité économique, de gestion des ressources, appui à l'expérimentation de solutions.

- **financer** en prêts et investissements : les prêts de la Banque des territoires font partie des moyens financiers mobilisables pour concrétiser les plans d'action. Elle peut notamment intervenir en prêts complémentaires aux subventions d'Etat du Fonds vert. La Banque des territoires a aménagé sa gamme de prêts au secteur public local pour qu'ils puissent financer soit des solutions d'adaptation, soit l'adaptation des projets. Les investissements en fonds propres sont analysés au cas par cas.
- **Sécuriser les projets par un rôle renforcé des consignations** : consignation environnementale pour sécuriser le financement des obligations de compensation, consignation des indemnités d'expropriation notamment en cas de litige, consignation pour les communes du littoral (inscrites au décret d'application de loi climat et résilience) du montant de la démolition d'un bâtiment construit en zone littorale et concerné par l'érosion du trait de côte dans une temporalité de 30 à 100 ans.

### Gamme de prêts mobilisables pour l'adaptation :

Cette gamme mobilise des ressources sur Fonds d'épargne, bilan Caisse des Dépôts et BEI ; les durées de prêts peuvent aller de 20 à 60 ans. Elle s'adresse principalement aux collectivités publiques et aux entreprises publiques locales.

Maîtrise foncière	Opérations d'aménagement	Adaptation de l'économie locale	Préservation des ressources naturelles	Gestion post crise
- Gaïa et Gaïa Territorial	- Transformation écologique : eau, biodiversité, adaptation au changement climatique - Cohésion sociale et territoriale : ouvrages d'art - Investissement public - Renouvellement urbain	- Investissement public : tourisme - Transformation écologique : eau, adaptation au changement climatique - Renouvellement urbain	Transformation écologique : eau, biodiversité - Renouvellement urbain	- Cohésion sociale et territoriale : Catastrophe naturelle (en cours de redéfinition)

- **opérer** : les filiales de la Caisse des Dépôts proposant des solutions d'adaptation peuvent être mobilisées.

Ce plan participe à l'ambition plus large de contribuer à déployer des modèles d'aménagements plus soucieux de la gestion et de la préservation des ressources naturelles. La posture de la Banque des Territoires intègre ainsi les principes du Pacte Vert européen quant au rôle déterminant de la restauration et de la préservation de la biodiversité pour l'atténuation et à l'adaptation au réchauffement climatique.

Pour renforcer les capacités des acteurs locaux, la Banque des territoires soutient des opérations de sensibilisation et de formation. Elle travaille également à un éventuel appui à la gestion post-crise pour 2024.

Pour les territoires du littoral et de l'Outre-mer, elle prévoit également à titre exceptionnel, en cas de carence d'ingénierie et de volonté de s'engager dans l'opérationnalisation de projets

d'adaptation au changement climatique, de co-financer le recrutement de chefs de projet locaux dédiés à l'adaptation.

■ **Quelques exemples de projets accompagnés :**

- la stratégie locale de gestion de la bande côtière de Biscarosse,
- les opérations de relocalisation de la communauté Coutances Mer et Bocage, dans le cadre d'un Projet partenarial d'aménagement soutenu par l'Etat,
- l'opération de construction d'un nouveau village à Miquelon (Saint-Pierre-et-Miquelon) et la renaturation de l'actuel village face à la montée du niveau de la mer d'ici 2100.
- le système d'endiguement du projet de la baie d'Authie.

■ **Les programmes prioritaires intègrent progressivement l'adaptation**

Début 2023, le programme national **Action cœur de ville**, a été actualisé pour que les enjeux d'adaptation soient pleinement mesurés et pris en compte dans la revitalisation des centres des villes moyennes. De même, le programme **Edu Rénov** lancé en 2023 visant à accélérer la rénovation thermique de 10 000 écoles d'ici à 2027 prend en compte l'enjeu d'adaptation à la chaleur d'été. Enfin, la convention entre la Banque des Territoires et l'ANRU a été amendée début 2023 pour que la Banque des territoires finance à hauteur de 10 M€ le programme « **Quartiers résilients** » lancé par l'ANRU en 2022 qui en est l'opérateur sur une cinquantaine de quartiers cibles bénéficiant d'un accompagnement renforcé.

■ **Infrastructures numériques : promotion du schéma local de résilience**

La Banque des territoires investit dans des infrastructures numériques, en particulier dans des réseaux d'initiative publique à très haut débit par fibre optique. Ces réseaux sont essentiels pour maintenir l'activité économique et sociale et seront les seuls réseaux lors de la fermeture progressive du réseau cuivre en 2030. Or ces réseaux peuvent être affectés par les aléas climatiques, mais également par des actes de malveillance, dont des cyberattaques, des risques technologies et autres risques naturels. Il est donc essentiel d'améliorer la résilience de ces infrastructures, c'est-à-dire leur capacité à résister aux conséquences d'une crise ou d'une agression et de retrouver le plus rapidement possible un fonctionnement normal.

C'est une problématique nouvelle pour les acteurs du secteur qui nécessite d'abord de la sensibilisation, de l'information et de l'accompagnement. Dans un premier temps, la Banque des territoires incite les territoires à se doter d'un **schéma local de résilience** devant permettre d'évaluer les risques, identifier les actions aussi bien organisationnelles que techniques pour améliorer la continuité de service et la reprise en cas de crise et prioriser les actions. Avec l'Agence nationale pour la cohésion des territoires (ANCT), elle a publié en septembre 2023 un guide méthodologique pour l'élaboration de ces schémas de résilience<sup>9</sup>.

**La Banque des territoires propose aux collectivités de co-financer l'élaboration de ces schémas locaux de résilience.**

Le plan d'actions regroupera des améliorations organisationnelles et des renforcements des infrastructures plus ou moins coûteuses. Afin d'accompagner les collectivités territoriales dans le financement de leur plan d'actions, la Banque des Territoires propose, dans le cadre de l'adaptation au changement climatique, des **prêts au secteur public local bénéficiant de conditions privilégiées** (prêts bonifiés).

---

<sup>9</sup> <https://www.banquedesterritoires.fr/elaborer-schema-local-resilience>

## ► Solutions d'adaptation des filiales et participations stratégiques

- **Offre biodiversité du Groupe et adaptation au changement climatique**

La Caisse des Dépôts et ses filiales ont mené en 2022 un travail d'articulation de leurs offres en faveur de la biodiversité. Elles proposent notamment de massifier le déploiement de solutions fondées sur la nature pour adapter les territoires à toutes les échelles, tout en préservant et restaurant la biodiversité.

- **Scet**

La Scet dispose d'une filiale, Even Conseil, spécialiste de l'environnement, qui aide les collectivités territoriales et acteurs locaux notamment pour l'élaboration de stratégies d'adaptation et de maîtrise de la vulnérabilité climatique (anticipation de l'évolution des risques, des modifications des équilibres connus du cycle de l'eau, évolution de la répartition des espèces, etc...). La Scet mobilise cette expertise dans le montage opérationnel des projets et participe à la sensibilisation/formation des techniciens et décideurs des territoires.

- **CDC Biodiversité**

CDC Biodiversité propose une offre globale « Nature en ville ». Outre leurs avantages pour la biodiversité et la qualité de vie, les projets développés mettent en œuvre des solutions d'adaptation au changement climatique fondées sur la nature, notamment contre la chaleur en ville ou les inondations. Elle gère aussi depuis 2016, le programme Nature 2050, qui soutient des projets volontaires d'adaptation fondés sur la nature, financés par des entreprises.

- **Société forestière**

La Société forestière gère le patrimoine forestier de clients investisseurs, dont la Caisse des Dépôts et CNP Assurances. Pour les aider à réduire les risques du changement climatique, elle leur propose l'expertise leur permettant d'intégrer le changement climatique dans les plans de gestion des forêts à moyen terme, de diversifier les implantations géographiques de leurs forêts, de diversifier les essences notamment en introduisant de nouvelles essences et de souscrire des assurances contre les principaux risques. Elle participe également aux réflexions de place, à la recherche expérimentale et à l'introduction de critères d'adaptation dans les certificats de gestion durable des forêts PEFC et FSC. Elle contribue par ailleurs à l'adaptation des territoires urbains en accompagnant les acteurs publics et privés dans l'adaptation de leur patrimoine arboré et la végétalisation de leurs espaces fonciers, de manière notamment à renforcer les îlots de fraîcheur en ville.

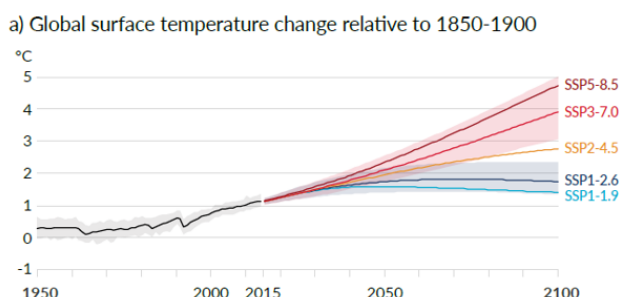
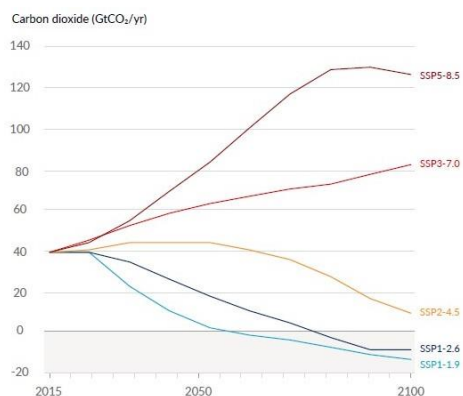
- **Egis**

Egis, société d'ingénierie désormais participation stratégique de la Caisse des Dépôts depuis l'ouverture de son capital, s'est engagée en 2022 à systématiser d'ici à 2030 les études de vulnérabilité climatique dans ses projets d'ingénierie, grâce à ses outils de diagnostic de risques et développe des solutions spécifiques pour adapter les infrastructures et territoires au changement climatique.

# Annexes

## Annexe 1 Du réchauffement mondial aux risques physiques

- Le GIEC établit des scénarios prospectifs<sup>10</sup>) de quantité d'émissions de gaz à effet de serre possibles (à gauche). Il déduit de ces volumes d'émissions des niveaux de réchauffement possibles (à droite). Quel que soit le volume d'émissions futur, le réchauffement jusqu'en 2040 est déjà déterminé par les émissions passées et présentes (zone de recoupement à droite). Ensuite, les scénarios divergent, montrant l'importance de réduire les émissions.

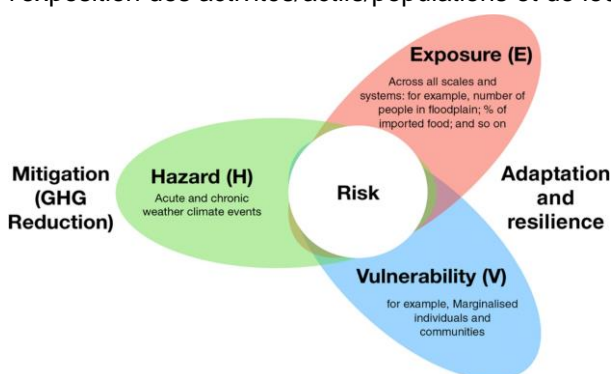


- Le réchauffement mondial se manifeste par des aléas variés, selon les différentes géographies.
  - Aléas chroniques : hausse de la chaleur moyenne, changement de régime des vents et des précipitations, érosion côtière ...
  - Aléas aigus : vagues de chaleur et de froid, tempêtes, feux de forêts, précipitations massives, inondations, glissements de terrain...

Des projections territoriales permettent d'estimer les niveaux d'aléas (fréquence, intensité) selon les différents scénarios du GIEC.

- la chaîne d'impact du réchauffement sur les activités/actifs/populations

Les risques physiques du changement climatique résultent de la combinaison de niveaux d'aléa, de l'exposition des activités/actifs/populations et de leur vulnérabilité.



**Aléa** : phénomène lié au changement climatique

**Exposition** : localisation + chaîne d'approvisionnement + marché+ autres éléments de contexte

**Vulnérabilité** : caractéristiques intrinsèques de l'actif/l'activité/la population

<sup>10</sup> Les scénarios RCP (representative concentration pathways) ont été remplacés dans le dernier rapport du GIEC par les SSP (Shared socio-economic pathways), équivalents en termes de volumes d'émissions. Nous utilisons le terme RCP/SSP.

## Annexe 2 Climat en France et perspectives

### Vulnérabilités

Selon une étude de l'Etat<sup>11</sup>, six Français sur 10 sont d'ores et déjà concernés par des événements climatiques, avec une exposition très forte de 15 % de la population ou forte pour 47 %. Les risques climatiques se concentrent sur environ 15 % de la surface du territoire ou 15 % des communes. Environ deux tiers des phénomènes climatiques correspondent à des inondations et un cinquième relève de phénomènes atmosphériques (cyclone, ouragan, tempête). L'essentiel des victimes (85 %) résulte des vagues de chaleur.

Les territoires ultramarins se trouvent en outre concernés par les ouragans sur l'ensemble de leurs territoires et exposés aux submersions marines sur leurs littoraux.

### Domages et sinistres passés et futurs

Les indemnités versées par les assureurs<sup>12</sup> à la suite d'aléas naturels se sont élevées à 74 Md€ entre 1989 et 2019, à la suite de tempêtes principalement, d'inondations et dans une moindre mesure, de sécheresses. A horizon 2050, dans un scénario SSP/RCP 8.5, il faut s'attendre à un quasi-doublement (+ 93 %) ; la hausse sera sensiblement plus forte pour la sécheresse (+215 %) que pour les inondations et les tempêtes (+87 % et +46 % respectivement). La submersion marine est, estime France Assureurs, après les sécheresses, le 2ème péril pouvant engendrer des surcoûts d'indemnisation importants.

### Perspectives du climat selon Météo France<sup>13</sup>

Jusqu'en 2040, le **réchauffement moyen** en France métropolitaine sera assez semblable dans différents scénarios. D'ici à la fin de siècle, il serait de l'ordre de +1 °C en SSP/RCP2.6, par rapport à la période 1976-2005, +2,2 °C en SSP/RCP4.5 et +4,5 °C en SSP/RCP8.5. La hausse de température sera plus forte l'été, plus marquée dans le Sud, l'Est et en montagne.

Le nombre de jours de **vagues de chaleur** est annoncé en hausse dans tous les scénarios. En fin de siècle, le nombre de jours de vagues de chaleur pourra doubler avec un scénario RCP2.6 mais être multiplié par 3 à 4 en SSP/RCP4.5 et par 5 à 10 en SSP/RCP8.5. Cette évolution sera exacerbée dans l'arc méditerranéen, le couloir rhodanien et la vallée de la Garonne.

Les **précipitations** évolueront peu en moyenne, mais fortement entre les saisons avec une hausse en hiver, en particulier au Nord et une baisse en été. L'intensité des **pluies extrêmes** augmentera légèrement tout au long du siècle sur pratiquement tout le territoire, en particulier au Nord et Nord Est et sur le littoral de la Manche. S'y ajoutera la multiplication d'épisodes méditerranéens encore peu modélisés.

Les épisodes de **déficits de précipitation** augmentent en fin de siècle respectivement de 30 à 50 % dans les scénarios SSP/RCP4.5 et SSP/RCP8.5. Les régions les plus concernées sont la moitié Sud-Ouest du pays, et notamment le pourtour méditerranéen, le Bassin aquitain et l'Ouest de la France (Bretagne et Pays de la Loire).

L'évolution des **vents forts** en France présente une grande incertitude. Les régions ayant une plus forte probabilité de renforcement du vent est le quart Nord-Est, voire la moitié Nord. À l'inverse, la probabilité la plus forte de diminution concerne la moitié Sud et particulièrement le Sud-Ouest.

---

11 <https://www.statistiques.developpement-durable.gouv.fr/risques-climatiques-six-francais-sur-dix-sont-dores-et-deja-concernes>

12 <https://www.franceassureurs.fr/assurance-protege-finance-et-emploie/assurance-protege/actualites/changement-climatique-quel-impact-sur-lassurance-a-lhorizon-2050/>

13 <http://www.drias-climat.fr/accompagnement/sections/296>

## Annexe 3 cadre indicatif pour l'analyse et le dialogue actionnarial

Les investisseurs financiers du groupe Caisse des Dépôts nourrissent le dialogue actionnarial sur l'adaptation des entreprises dans lesquelles ils investissent autour des thèmes suivants :

**1 identification et hiérarchisation des risques climatiques futurs** en se basant sur au moins un scénario de réchauffement pessimiste (SSP5-8.5 du GIEC), le long de leur chaîne d'approvisionnement, sur leurs sites ainsi que leurs marchés, à différents horizons de temps (2030, 2040, 2050...). La publication des impacts matériels et des pertes financières dus à des événements climatiques des trois dernières années (risques aigus et chroniques), de la localisation de leurs implantations et actifs /ainsi que celles de leurs fournisseurs ou l'origine géographique de leurs approvisionnements par fonction et par contribution au modèle de l'entreprise (au CA), sont des informations essentielles à l'estimation des risques futurs,

**2 mise en place une politique et un plan d'action d'adaptation**

Le respect d'un processus d'adaptation de qualité, si possible conforme aux critères de la taxonomie européenne, contribue à la crédibilité du plan d'adaptation tout comme le choix et la planification de mesures d'adaptation. Sont considérées comme robustes des mesures d'adaptation sans regret et prenant des marges de sécurité par rapport aux risques estimés. Ces démarches d'entreprises peuvent être planifiées, par exemple dans le cadre de trajectoires d'adaptation (flexible adaptation pathways), et proportionnées aux risques évalués.

La publication des informations suivantes facilite l'appréciation de ces plans par les investisseurs :

- description des actions d'adaptation prises et planifiées, et si possible quantification financière des moyens alloués,
- explication de la maladaptation<sup>14</sup> évitée,
- inclusion des événements climatiques extrêmes potentiels dans les plans de gestion de crise.

**3 instauration d'une gouvernance efficace permettant le pilotage du plan d'action d'adaptation**

Les entreprises expliquent comment elles :

- s'organisent pour intégrer la gestion des risques et de l'adaptation dans leurs fonctions clés,
- définissent des indicateurs de suivi de leurs actions d'adaptation et si possible de réduction des risques (indicateurs de moyen et de résultat ...),
- décrivent les moyens mis en œuvre pour réduire ces risques : gouvernance, pilotage de politique.

---

<sup>14</sup> actions d'adaptation qui nuisent à l'adaptation d'autrui et/ou ont des impacts environnementaux et sociaux négatifs